

Département du <b>MORBIHAN</b> Arrondissement de <b>VANNES</b> Commune de <b>LOCQUELTAS</b>	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025</b>	
Nombre de Conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur <b>GUERNEVÉ Michel, Maire.</b>
Nombre de Conseillers présents	11	
Procuration(s)	7	
Date convocation :	11 décembre 2025	

**Présents** : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, JAN Hervé, JACOB Claude, DUBOIS Colette, DONARD Georges, PENVERN Anne-Laure, PEDRONO Philippe, JEGOUSSE-GARCIA Isabelle, LENGRONNE Marcel, ROGUE Joël.

**Absents excusés (pouvoir à)** : HARNOIS Valérie (PENVERN Anne-Laure), SANCHEZ Patrick (DONARD Georges), BARON Hélène (GUERNEVÉ Michel), NICLAS Marylène (LE ROCH Michel), GODEC Sébastien (LENGRONNE Marcel), MAUPAY Clémence (JAN Hervé), GRONNIER Jean-Louis, AUMONT-LEFEUVRE Solenn (JEGOUSSE-GARCIA Isabelle).

**Secrétaire de séance** : JEGOUSSE-GARCIA Isabelle.

#### **OBJET : TARIFS 2026 AU RESTAURANT SCOLAIRE**

(Délibération n°2025.12.63)

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis favorable de la commission enfance et vie scolaire en date du 9 décembre 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs applicables au restaurant scolaire à compter du 1er janvier 2026.

Pour rappel, le quotient familial déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales est pris en compte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour l'année 2026, les tarifs des tranches 1 à 4 augmentent de 4 centimes chacune. Pour les enfants domiciliés en extérieur (hors Locqueltas et Locmaria-Grand-Champ), les tarifs augmentent de 6 centimes par rapport à l'année 2024.

Pour les adultes, le prix du repas est fixé selon le prix coutant.

TARIFS 2025	Tranche 1 0-650€	Tranche 2 651-900€	Tranche 3 901-1200€	Tranche 4 > 1200€	Commune extérieure
Repas	4,04 €	4,14 €	4,24 €	4,34 €	6,66 €

La facturation par tranches (définies sur la base des quotients familiaux) concerne uniquement les enfants domiciliés sur les communes de Locqueltas et de Locmaria-Grand-Champ. Toute autre commune est considérée comme extérieure.

Les tarifs du restaurant scolaire sont appliqués sans distinction de période (scolaire ou vacance).

#### **VOTE :**

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Le Maire de Locqueltas,  
Michel GUERNEVE.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizein, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,  
 Copie certifiée conforme.